Réagir ensemble pour une autre politique de la carte scolaire dans le 1er degré

Au moment de la carte scolaire, les collègues peuvent se retrouver seul·e·s et démuni·e·s

Face à des décisions à prendre dans l'urgence :

- éviter une fermeture par l'administration.
- demander une ouverture après une affluence d'inscriptions non prévues.

Le constat nous amène à observer que les écoles mobilisées (prise de position des parents et des élus, mobilisation des enseignant·e·s…) ont plus de chance d'obtenir gain de cause. Il faut utiliser ces énergies locales afin de **construire une mobilisation qui aille dans l'intérêt de toutes les écoles du département et donc dans l'intérêt du service public.**

Sud éducation 56 dénonce le fait que l'ouverture d'une classe dans une école entraîne la fermeture d'une classe dans une autre école. **Cette situation perdurera tant que l'administration travaillera à budget constant.**

Que faire dans un cas de fermeture de classe ?

- **L'équipe enseignante contacte les syndicats qui pourront les soutenir dans leur démarche et les mettre en relation avec d'autres écoles dans la même situation.**
- **L'équipe enseignante alerte les parents de la situation par courrier ou dans le cadre d'une réunion d'information et soutient une mobilisation des parents. L'idée est de proposer une liste d'actions envisageables pouvant être portées par les parents :**

- constitution d'un dossier explicatif (conséquences directes en cas de fermeture sur le fonctionnement de l'école, effectifs, perspectives sur les années futures, projet d'urbanisme lié au quartier ou au village, particularités locales liées à la géographie et au public spécifique accueilli au niveau de l'école en question…)
- rencontre avec le maire ou l'élu municipal chargé des affaires scolaires.
- lettre et demande de rencontre avec l'Inspecteur de circonscription et le directeur d'académie afin de défendre le dossier concernant l'école.

- **Dans le cas où les initiatives précédentes n'aboutiraient pas, les réunions d'informations organisées par l'équipe enseignante doivent amener à d'autres formes d'actions :**

- occupation des locaux par les parents d'élèves.
- sollicitation de la presse.
- diffusion d'un tract à l'adresse des habitants du quartier ou de la commune.
- rassemblements.

Que faire dans un cas de demande d'ouverture de classe ?

- Les démarches présentées ci-dessus restent valables.

Il ne faut pas attendre pour réagir.
Ensemble, luttons !